

# *Les pêches profondes françaises* *une perspective historique et économique*

L'association BLOOM, basée à Paris, a analysé la situation de la pêche profonde en France à partir des documents disponibles publiquement (statistiques européennes et FAO, données chiffrées de divers ministères français, notes officielles des administrations, rapports du gouvernement, synthèses de l'IFREMER, thèses d'Etat, comptes audités des entreprises...). L'examen de la performance économique des flottes françaises impliquées dans la pêche profonde est basé sur les comptes publiés des entreprises. L'étude complète

(environ 100 pages) est disponible sur le site de BLOOM. Ici ne sont présentées que les principales conclusions de ce travail.

[www.bloomassociation.org](http://www.bloomassociation.org)

*“ Il est difficile de faire comprendre quelque chose à un homme quand son salaire dépend du fait qu'il ne doit pas le comprendre. ”*

*Upton Sinclair*

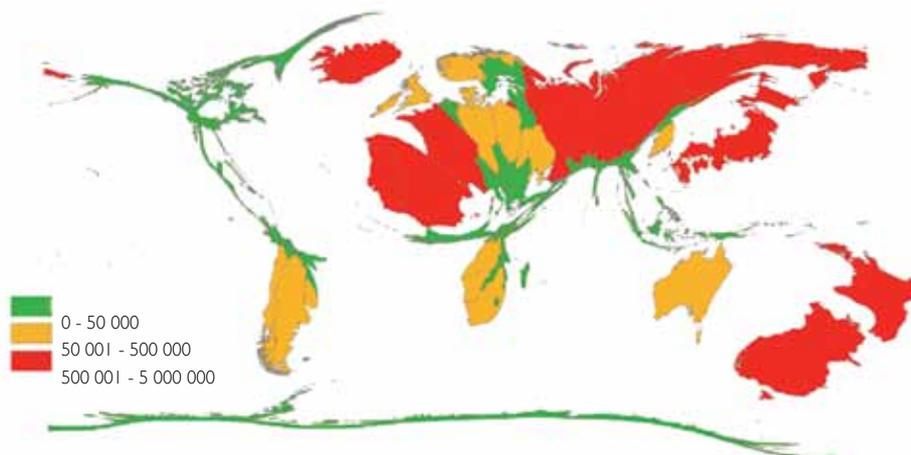


## Principales conclusions

- 185 publications scientifiques internationales documentant les impacts du chalut de fond sur les espèces marines et les habitats mettent en évidence le caractère destructeur de cette activité de pêche, alors qu'aucune ne démontre qu'elle peut être durable dans le respect des écosystèmes.
- Aujourd'hui, la pêche profonde en France est une activité résiduelle qui concerne dix navires. Leurs captures représentent 90 % de la valeur des débarquements totaux de poissons de grands fonds en France.
- Ces dix chalutiers sont répartis dans trois armements. La Scapêche (Lorient) constitue la flotte principale sur les espèces profondes, suivie d'Euronor (Boulogne-sur-Mer) et de Dhellemmes (Concarneau).
- La première flotte profonde française, la Scapêche, appartient au géant de la distribution, le groupe Les Mousquetaires-Intermarché. Elle capture environ 6000 tonnes d'espèces profondes en Atlantique Nord-Est chaque année.
- Les espèces profondes (en incluant la légine) représentent 56 % des prises de l'armement Intermarché et jusqu'à 90 % du chiffre d'affaires de la Scapêche : soit des fourchettes approximatives allant de 48 à 72 % du chiffre d'affaires en 2008, 63 à 94 % en 2007 et 59 à 89 % en 2006.
- La consommation de carburant des grands chalutiers industriels de plus de 40 mètres de longueur est au minimum de 7000 litres de gasoil/jour.
- Bien que les professionnels de la pêche paient un carburant détaxé, le poste d'achat de fioul représente au minimum 35 % à 40 % du chiffre d'affaires des chalutiers profonds et pèse lourdement sur le résultat d'exploitation.
- Les calculs de rentabilité des chalutiers industriels de fabrication récente ont été réalisés sur la base d'un prix du litre compris entre 25 et 45 centimes d'euro, or au cours de la seule période 2004-2011, le prix du carburant est passé de 32 à 67 centimes €/litre en moyenne, soit une augmentation de plus de 107 %.
- La forte dépendance des entreprises de pêche de grands fonds aux aides de l'Etat (exonération fiscale sur le carburant) et à un prix du fioul bas constitue une fragilité structurelle majeure.
- Les flottes chalutières ont perçu de la part de l'Etat français des aides au carburant entre 2004 et 2007 (« Fonds de Prévention des Aléas de la Pêche », FPAP). Les entreprises ont été sommées par la Commission européenne de rembourser d'ici 2010 ces aides jugées illégales.
- Les montants dus au titre du remboursement du FPAP sont estimés à plus de 4 M€ pour Euronor, environ 2,15 M€ pour la Scapêche, et 1,18 M€ pour Dhellemmes.
- La Scapêche et Euronor ont reçu de très importantes subventions publiques de la part de l'UE et de l'Etat français au titre de la construction, modernisation ou sortie de flotte de navires :
  - Les aides perçues par le segment de flotte profonde du groupe Intermarché s'élèvent à 9,7 millions d'euros entre 1996 et 2008.

### Carte des débarquements d'espèces profondes par pays entre 1950 et 2008.

La distorsion est proportionnelle aux volumes capturés. La France arrive en 7<sup>ème</sup> position après la Nouvelle-Zélande, la Russie, le Japon, l'Islande, l'Espagne et le Portugal. (FAO 2008)



This cartogram was produced in ArcGIS 9.2 using the Cartogram Geoprocessing utility from ESRI. The utility is based on the density-equalizing method developed by M. Newman and M. Gastner (Gastner, M.T. and M. E. J. Newman, 2004, «Diffusion-based method for producing density-equalizing maps», Proceedings of the NAS 101: 7499-7504).



- En plus des sommes octroyées par l'Etat et l'Europe pour le renouvellement de la flotte de pêche profonde de la Scapêche en 2004, l'Etat français a subventionné la construction du chalutier profond Jack Abry II (échoué en février 2011) par le biais d'un Groupement d'intérêt économique et fiscal, permettant d'effectuer un emprunt à des conditions exceptionnelles. Ce dispositif fiscal, qualifié d'aide d'Etat, a été condamné par la Commission Européenne en décembre 2006.

- Euronor a touché plus de 7,8 millions d'euros pour les navires impliqués dans les pêches profondes dont près de 4 millions d'euros pour la sortie de flotte de deux navires seulement (en 2008 et 2009)

- En recevant des fonds pour la sortie de flotte de ses quatre grands chalutiers et pour la construction d'unités neuves plus performantes, Intermarché a renouvelé sa flotte de pêche profonde en 2004 en dépit des avis scientifiques internationaux alertant sur la nécessité de réduire l'effort de pêche sur les espèces profondes et du passage de celles-ci sous quotas le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

- En passant de quatre chalutiers de 54 mètres à trois nouvelles unités de 46 mètres, Intermarché a réduit sa flotte de 25 %. Toutefois, en analysant les coefficients techniques (les rapports entre la puissance de pêche par navire et le tonnage), il apparaît que la flotte de grands chalutiers a en réalité augmenté sa capacité de pêche à tous points de vue :

- + 25,68 % pour la puissance de pêche par navire (Kw/bateau)
- + 18,1 % pour le tonnage par bateau
- + 6,3 % pour la puissance de pêche par tonnage (Kw/tonnage)

- En réinvestissant massivement dans des chalutiers performants et intentionnellement « spécialistes » des grands fonds, la Scapêche, en connivence avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, a contrevenu aux objectifs européens de préservation de la ressource et en priorité des espèces sensibles. Le groupe Intermarché a réussi à faire financer le renouvellement du segment le plus destructeur

et controversé de sa flotte juste avant que les subventions à la construction soient interdites par l'Union européenne (1<sup>er</sup> janvier 2005). Elle s'est ainsi engagée dans des plans d'amortissement sur vingt ans de ses navires.

- En dépit de l'obligation légale en France de publier les comptes annuels des entreprises, les comptes de la Scapêche ne sont plus déposés à partir de 2009.

- Malgré des conditions d'exploitation faussées par les aides publiques, les trois flottes françaises de pêche profonde enregistrent des pertes chroniques. La Scapêche affiche une perte d'exploitation cumulée de 7,32 millions d'euros soit 6,8 % du chiffre d'affaires de 2002 à 2008 (période de disponibilité des comptes). Les pertes cumulées d'Euronor s'élèvent à 5,58 M€, soit 5,2 % du chiffre d'affaires de 2006 à 2009 (création d'Euronor en 2006) et celles de Dhellemmes à 12 M€, soit 14,9 % du chiffre d'affaires de 2002 à 2009.

## En conclusion

- Les subventions publiques ont fourni des incitations financières à des opérations de pêche non rentables et abouti au maintien d'une viabilité économique artificielle. La majeure partie des flottes profondes aurait probablement disparu sans le concours des finances publiques.

- Les subventions publiques ont ainsi directement servi et encouragé les pratiques de pêche les plus destructrices et les moins durables qui existent actuellement.

- Ces résultats mettent en évidence l'incohérence de la politique de subventions publiques pratiquée par l'UE et la France, qui contredit les objectifs proclamés par la Politique commune de la pêche (PCP) : « réduire la pression sur les stocks », « renforcer le développement d'entreprises économiquement viables », « favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources de la mer ».



## Faits et chiffres clefs

### Captures françaises d'espèces profondes

- En cumulé, la France a capturé 573 500 tonnes d'espèces profondes au cours de la période 1950-2008, ce qui la place au 7<sup>ème</sup> rang mondial des nations de pêche profonde.
- La première espèce profonde à être débarquée en 1976 est la lingue bleue (16 500 tonnes). Il faut attendre 1989 pour qu'une autre espèce profonde commence à être débarquée de façon significative : il s'agit du grenadier de roche en 1989 avec 2600 tonnes. Suivent ensuite le sabre noir (1400 en 1990) et l'empereur (4000 tonnes dès 1992).
- La première espèce profonde à être débarquée en 1976 est la lingue bleue (16 523 tonnes). Il faut attendre 1989 pour qu'une autre espèce profonde commence à être débarquée de façon significative : il s'agit du grenadier de roche en 1989 avec 2690 tonnes. Suivent ensuite le sabre noir (1451 tonnes en 1990) et l'empereur (4050 tonnes dès 1992).
- Seules quatre espèces (légine, lingue bleue, grenadier de roche et sabre noir) constituent plus de 85 % des captures françaises en 2008.
- Si l'on exclut la légine australe, dont seuls 3 % des captures sont exportés vers la France métropolitaine et le reste de l'Europe, la proportion des trois espèces d'Atlantique Nord-Est (lingue bleue, grenadier de roche, sabre noir) atteint 77 % des débarquements français d'espèces profondes.
- Les pics historiques de capture de lingue bleue et d'empereur correspondent à la première ou deuxième année de leur exploitation. Dans les deux cas, il s'agit d'espèces formant des agrégations au moment de la ponte, ce qui facilite une pêche localisée substantielle et une réduction rapide du stock. Pour les autres espèces, les pics de capture sont atteints en 2000 ou 2001.
- Les débarquements d'espèces profondes ont connu des phases de croissance et de déclin avant la mise en place des quotas (1<sup>er</sup> janvier 2003). Ce n'est donc pas à l'établissement de mesures de gestion qu'il est possible d'imputer les chutes de captures.

- La criée de Lorient vient en tête des débarquements d'espèces profondes, suivie de celle de Boulogne (avec une quantité environ deux fois moindre). L'activité pêches profondes du Guilvinec est devenue résiduelle.

### Flotte française de grands fonds

- En 2008, la flotte profonde française est composée à environ 80 % de chalutiers (une proportion égale aux flottes opérant en eaux internationales). Les fileyeurs représentent 19 % de la flotte mais ne capturent que 0,9 % du total des espèces profondes, contre plus de 99 % des captures réalisées par les chalutiers.
- Depuis le milieu des années 1980, la flotte de pêche profonde française s'est accrue pour atteindre son apogée en 1995 avec un total de 58 navires pratiquant au moins en partie la pêche profonde et une vingtaine d'unités spécialisées. La flotte décroit ensuite rapidement à 49 unités en 1997, même si le nombre de bateaux spécialisés resta stable.
- Selon la Commission européenne, la flotte française représente 79 % de l'effort communautaire mais ne concerne que huit bateaux dans les eaux internationales. Les captures en haute mer ne représentent que 0,12 % des débarquements français pour la période 1993-2005.

### La flotte d'Intermarché

Le groupe Intermarché est :

- le seul distributeur français à être également producteur
- le premier mareyeur français
- la première flotte de pêche fraîche française
- la première flotte de pêche profonde en France

La flotte d'Intermarché est composée de :

- La Comata (Compagnie maritime des Terres australes), basée à l'île de la Réunion. Flotte actuelle : un palangrier ciblant la légine.
- La Scapêche (Société Centrale des Armements Mousquetaires à la Pêche), basée à Lorient. Flotte actuelle : 16 navires dont 14 chalutiers.



## Ce qu'en disent les experts

*“Les simples paramètres quantitatifs nécessaires à une gestion raisonnée sont pratiquement tous inexistantes.”*

Richard Haedrich, Memorial University, Newfoundland

*“La Nouvelle-Zélande n'a pas encore été en mesure de répondre à toutes les questions permettant de démontrer que la pêche profonde pouvait être durable. (...) La ressource alimentaire provenant de la pêche profonde ne justifie pas, à mon avis, la recherche scientifique et les coûts investis. (...) Les pêcheries profondes d'empereur de Nouvelle-Zélande sont les plus importantes au monde et je doute que de nombreuses petites pêcheries ailleurs soient en mesure de justifier le niveau de recherche scientifique nécessaire.”*

Matthew Dunn, National Institute of Water and Atmospheric Research Ltd. (NIWA)

*“Certains écosystèmes, tels que les coraux profonds et les lits d'éponge, ont peu de chance de résister aux impacts du chalutage, même s'il n'a lieu qu'une fois.”*

Scientifiques du projet européen HERMIONE (Hotspot Ecosystem Research and Man's Impact on European Seas), 2009.

### Quel avenir pour la pêche profonde ?

Voici les réponses de quelques chercheurs à la question suivante : *“Comment imaginez-vous l'avenir des pêcheries profondes d'ici 2015 par exemple ?”*

*“Localement, les stocks de poissons vont rapidement s'effondrer, la logique économique ne peut que mener à leur destruction, comme cela a déjà été le cas. Pêcher jusqu'à la destruction (“biological mining”) ou ne pas pêcher du tout sont les deux options économiquement viables. Établir une pêche profonde durable qui soit également économiquement viable semble peu probable. Étant donné que cette approche a échoué avec les populations de poissons vivant en surface, il y a très peu de chance qu'elle réussisse avec les espèces d'eaux profondes, en raison de coûts d'exploitation plus élevés et de niveaux de rendements durables plus faibles des stocks de poissons. Si rien ne change, la biodiversité continuera à disparaître et la pêche ciblant les espèces de niveau trophique supérieur s'intensifiera, conduisant finalement à la transformation des écosystèmes marins en “zones mortes.”*

Scientifiques du projet européen HERMIONE (Hotspot Ecosystem Research and Man's Impact on European Seas), 2009.

*“D'ici 2015, je ne pense pas que les choses seront tellement différentes, mais d'ici 2020, on peut imaginer que les pêcheries industrielles auront cessé et que les pêcheries restantes soient des pêcheries « boutiques », très réduites et ciblant un marché haut de gamme.”*

Matthew Dunn, National Institute of Water and Atmospheric Research Ltd. (NIWA)

*“La situation dépendra essentiellement des subventions et du prix du carburant. En l'absence de subventions, l'activité de pêche profonde cessera rapidement, car elle ne sera plus économiquement viable. En revanche, Si les pays continuent de subventionner ces pêcheries, les stocks de nombreuses espèces s'effondreront sans doute très rapidement.”*

Telmo Morato, Université des Açores, Portugal

*“La pêche profonde est un exemple classique d'épuisement séquentiel des ressources dans la plupart des régions, perpétré par seulement quelques navires qui reçoivent des subventions très importantes. L'avenir est sombre, sauf si une vision à long-terme venait limiter les efforts, les zones de pêche et les engins utilisés.”*

Peter Auster, Université du Connecticut, Etats-Unis

*“ [La pêche profonde] est un gâchis de ressources, c'est un gâchis de biodiversité, un gâchis de tout. A la fin, il ne reste plus rien.”*

*Daniel Pauly*



## Auteurs

Claire Nouvian en collaboration, pour certaines parties, avec le Professeur Les Watling, Marleen Hoofd et Denis Berger.

En collaboration avec la Deep-Sea Conservation Coalition, la Fondation pour la Nature et l'Homme et Greenpeace.

[www.bloomassociation.org](http://www.bloomassociation.org)



## Remerciements

Nous tenons à remercier Matthew Gianni, Célia Pacaud, Sebastian Carlos Villasante, Claire Girard, Michel Gire, Juliette Protino et Aurèle Clémencin.

## Crédits Photos :

Empereurs et oiseaux :  
© Claire Nouvian

Corail :  
© Les Watling  
for the Mountains-in the Sea  
Research Team, IFE, URI-IAO, and NOAA

